

## Compte-rendu

### Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 8 novembre 2016

---

Le 8 novembre 2016 à 20h37, les membres du Conseil Municipal de Sucé-sur-Erdre se sont réunis en Mairie, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 31 octobre 2016, et sous sa présidence.

**Présents :** ROGER Jean-Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean-Yves, MOREAU Noura, BROSSAUD Xavier, SPITERI Didier, RIVRON Michel, COSNARD Valérie, DESORMEAUX Guy, COUFFY-MORICE Marie-Laure, LE MÉTAYER Julien, DUPONT Anne, CRAS Daniel, LECUREUIL Pierre, NAUDIN Claire, BOURSIER Jean-Guy, POUPEAU Jean-Michel, DELANNOY-CORBLIN Isabelle, CHEVALIER Christine, KOGAN Jean-Jacques, LE PAGE Ronan, RINCE Mireille, TESSON Bernard, ANTILOGUS Jérôme.

**Absents excusés :**

HORLAVILLE Emeline a donné procuration à COUFFY-MORICE Marie-Laure,  
LE MOAL Catherine a donné procuration à LE MÉTAYER Julien,  
FISCH-FARKAS Audrey a donné procuration à ROGER Jean-Louis,  
BERTIN Didier a donné procuration à RINCE Mireille,  
FOURAGE Benoît a donné procuration à ANTILOGUS Jérôme.

**Assistant :** Alain RABALLAND, Directeur Général des Services

**Secrétaire de séance :** Julien LE MÉTAYER

Le quorum étant atteint (24 Conseillers présents), la séance est déclarée ouverte à 20h37.

Monsieur Julien LE MÉTAYER est désigné à l'unanimité (29 voix pour) comme Secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité (29 voix pour).

L'ordre du jour proposé est approuvé à l'unanimité (29 voix pour).

Monsieur le Maire rappelle que l'envoi de l'ordre du jour accompagné de la note de synthèse et des pièces jointes s'est fait pour la première fois de manière dématérialisée (nouvelle procédure) ; ce qui, apparemment, n'a pas posé de difficultés aux Conseillers.

L'ordre du jour est donc abordé comme suit :

## **PARTIE I :**

### **1 URBANISME – AFFAIRES FONCIERES - AGRICULTURE**

---

#### **1.1 ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DU CENTRE VILLE :**

---

##### **1.1.1 COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DU CONCESSIONNAIRE A LA COLLECTIVITE (CRAC) BILAN 2015 – BUDGET 2016**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

La présentation technique du point est assurée par Madame Mélanie RÔLE, Chargée d'opération à la Société Loire-Atlantique Développement (LAD) - SELA.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du centre-ville fait l'objet d'une concession d'aménagement confiée à LAD-SELA.

Le Concessionnaire doit présenter annuellement à la Commune une note de conjoncture ainsi que le bilan de l'année N-1 et le budget de l'année N.

Cette présentation se fait habituellement plus tôt mais l'évolution de la réflexion (modification du périmètre d'étude sur l'îlot Pasteur, engagement d'une concertation sur la base d'ateliers participatifs) a généré des incidences qu'il convenait de prendre en compte pour les prévisions 2016 et 2017.

Madame Mélanie RÔLE présente et commente la note de conjoncture et le CRAC.

Monsieur le Maire met en avant l'importance de ce dossier pour le devenir de la Commune en termes d'urbanisme pour son centre-bourg. Il souligne la concertation mise en place auprès de la population à travers les ateliers participatifs. Il rappelle enfin la durée dans le temps de l'évolution de ce projet : 12 années de réflexion et de réalisations portées par 3 municipalités.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour) décide d'approuver :**

- **la note de conjoncture au 31 décembre 2015,**
- **le bilan 2015 et le budget 2016.**

##### **1.1.2 AVENANT N°1 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMENAGEMENT : AUTORISATION DE SIGNATURE.**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

La présentation technique du point est assurée par Madame Mélanie RÔLE, Chargée d'opération à la Société Loire-Atlantique Développement (LAD) - SELA.

La convention de concession conclue en 2015 prévoyait des modalités de versement de la participation communale au Concessionnaire.

Il apparaît que la fixation des montants à verser annuellement est contraignante. Il est proposé une rédaction plus souple.

Les premières études réalisées fin 2015 et début 2016 pour la définition de l'îlot Pasteur ont fait apparaître la nécessité d'élargir la réflexion à un périmètre plus large que celui envisagé premièrement afin d'initier une vraie refonte du centre-ville. Cela conduit à intégrer des emprises foncières supplémentaires.

Les nouvelles acquisitions qui seront nécessaires ainsi que les études liées, nécessitent une rémunération complémentaire de LAD-SELA.

En conséquence, les articles 17.2 et 21 de ladite convention doivent être modifiés.

C'est la finalité de l'avenant n°1 proposé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour), décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

## 1.2 CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE L'IMPASSE PICASSO (LOTISSEMENT PICASSO)

---

*Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ*

Dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation globale d'équipement (DGE), la Préfecture actualise chaque année les données relatives à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

La prise en compte de ces données nécessite une délibération du Conseil Municipal, validant la qualité de domaine public de la voirie.

En outre, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, l'ouverture et le classement d'une voie communale sont prononcés par le Conseil Municipal.

Par une déclaration d'abandon de terrain en date du 19 septembre 2016, Monsieur et Madame DUPLESSIX ont rétrocédé à la Commune à titre gratuit la voie du Lotissement Picasso cadastrée section F 1284, 1287, 1288, 1292 et 1350, d'une longueur de 50 mètres.

Madame Valérie NIESCIEREWICZ précise que ce classement peut être proposé maintenant car les travaux demandés par la Commune au promoteur du lotissement sont enfin réalisés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour), décide d'approuver le classement de l'impasse Picasso dans le domaine public.**

## 2 PERSONNEL

---

### 2.1 CRÉATION D'UN EMPLOI AIDÉ PAR L'ÉTAT : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

---

*Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD*

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008, relatif au Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), il est proposé de créer un emploi de type « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - CAE » à compter du 3 octobre 2016, pour un renfort auprès du service des Ressources Humaines. La durée du travail est fixée à 20 heures par semaine avec une rémunération calculée sur la base du SMIC.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux. Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'aide financière de l'État est de 80 %.

La prescription du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour), décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'Employeur et le Prescripteur.**

### 3 FINANCES

---

#### 3.1 AUTORISATIONS DE PAIEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) : MODIFICATION DE L'AP/CP DU PÔLE CULTUREL

---

*Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD*

En date du 29 mars 2016, il a été voté une répartition prévisionnelle, par exercice, des autorisations de programmes et des crédits de paiements.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Pour ce qui concerne les travaux liés au Pôle Culturel, il s'avère que la somme inscrite sur l'exercice 2016 s'avère insuffisante suite à la bonne réalisation des travaux et le respect des délais. Aussi, il convient de rectifier la ventilation sur 2016 et 2017.

En date du 12 octobre 2016, il a été réglé la somme de 1 293 177,47 € sur les 1 645 000 € prévus. Suite à une réunion avec le Maître d'œuvre, il est envisagé des règlements à hauteur d'environ 900 000 € d'ici la fin de l'année. Pour cela, les crédits nécessaires doivent être prévus et budgétés sur l'exercice concerné.

Aussi, il convient de basculer 549 000 € sur 2016. Ce montant sera, bien sûr, déduit sur 2017 :

$1\ 293\ 178 + 900\ 000 = 2\ 193\ 178$  € à payer sur 2016

Ventilation de l'AP/CP :

Au 31 décembre 2015	<u>2016</u>	<u>2017</u>
	1 645 200 €	988 000 €
Modification au 08 novembre 2016	<u>2016</u>	<u>2017</u>
	2 194 200 €	439 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour), décide d'approuver cette modification dans la ventilation des crédits de paiements pour l'Autorisation de Programme du Pôle culturel entre les exercices 2016 et 2017.**

## 3.2 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

---

*Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD*

Compte-tenu de la modification de la ventilation des crédits sur l'AP/CP du Pôle Culturel, il convient de procéder à une nouvelle ventilation des crédits, en section d'investissement afin de répondre à ces nouvelles dépenses sur l'exercice 2016 :

**Budget Ville :**

### Section Investissement

#### Dépenses

Chapitre 020 – Dépenses imprévues : - 318 093 €

Chapitre 23 – Travaux constructions : + 318 093 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour), décide d'approuver la Décision Modificative n°2 pour le budget Ville (exercice 2016).**

## 3.3 BUDGET ASSAINISSEMENT : CHANGEMENT DE REGIME FISCAL POUR ASSUJETTISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)

---

*Rapporteur : Monsieur Xavier BROSSAUD*

Pour les contrats d'affermage conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les collectivités délégantes sont désormais assujetties à la TVA lorsqu'elles mettent à disposition du fermier les équipements qu'elles ont réalisés à titre onéreux. Cependant, s'agissant des contrats en cours, il a été admis, dans une logique de transition, que les collectivités puissent continuer à appliquer la procédure de transfert du droit à déduction de la TVA.

Aujourd'hui, la Commune, en contrat d'affermage avec la SAUR, met à disposition ses investissements en contrepartie d'une redevance et récupère donc la TVA via le fermier, sur les investissements effectués.

Cependant, le renouvellement de cette délégation de service public donnant lieu à la signature d'un nouveau contrat d'affermage au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Commune devient assujettie à la TVA au titre de la mise à disposition à titre onéreux des investissements qu'elle a réalisés. Le budget assainissement sera donc assujetti à la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour), prend acte de cette modification fiscale.**

## 3.4 DÉTERMINATION D'UN TARIF POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LA SOCIETE SIREHNA

---

*Rapporteur : Monsieur Didier SPITERI*

La Commune a été sollicitée par la Société SIREHNA pour la réalisation d'essais de maquettes navales sur le site de la Base nautique de Mazerolles.

La Société a besoin d'un emplacement pour la pose provisoire d'un conteneur et d'un accès dégagé à cet équipement. Les mises à disposition d'une alimentation électrique et d'un point d'eau sont aussi demandées.

La période concernée porte sur les semaines 45 à 47 du 7 au 23 novembre 2016.

Il est proposé d'appliquer un tarif de redevance domaniale forfaitaire de 900 € pour la période concernée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour), décide d'approuver l'application de ce tarif.**

## **4 GESTION DES EAUX ET AUTRES RESEAUX – ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE**

---

### **4.1 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN 2015**

---

*Rapporteur : Monsieur Guy DESORMEAUX*

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public d'eau potable doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique (ATLANTIC'EAU) a transmis son rapport pour l'année 2015 à la Commune.

Le rapport aborde les thématiques suivantes :

- Présentation d'ATLANTIC'EAU (compétences, composition et instances, abonnés desservis, mode de gestion),
- Les ressources en eau et la production d'eau potable,
- Le transport de l'eau potable,
- La distribution de cette eau,
- Les relations avec les abonnés,
- Le financement du service,
- Annexes diverses.

Monsieur Guy DESORMEAUX présente et commente une synthèse de ce rapport. Il donne aussi quelques informations caractéristiques extraites du rapport :

- Évolution du nombre d'abonnés pour Sucé-sur-Erdre : + 1,09 % ; (2 787 abonnés), 240 200 au niveau d'ATLANTIC'EAU ;
- Eau mise en distribution : origine issue des eaux de nappes à 74 % ;
- Qualité de la ressource en eau : nitrates en taux élevé pour la nappe de Nort-sur-Erdre ; (une dizaine de points sont suivis) ;
- Protection de la ressource en eau ;
- Gestion de la ressource en eau : l'inspection de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) n'a détecté aucune non-conformité sur le périmètre de protection de Mazerolles ;
- Actions en cours sur la nappe de Nort-sur-Erdre: modélisation de la nappe et conclusions d'amélioration possible de la qualité si très forte réduction des apports sur une zone centrée autour des forages ;
- Infrastructures ATLANTIC'EAU : 10 500 km de réseau de distribution, 109 réservoirs et 240 000 branchements, 14 unités de production pour une capacité globale de 147 000 m<sup>3</sup>/j ;
- Gestion du service : 14 contrats avec la SAUR et VEOLIA ;
- Gestion patrimoniale ;
- Facturation et recouvrement du service : hausse des impayés (227 000 € constatés en 2015) ;
- Fuite après compteur ;
- Qualité de l'eau distribuée ;
- Bilan financier : excédent dégagé de 15,335 M€ en exploitation et 15,330 M€ en investissement ;
- Fixation du tarif annuel : pas d'évolution depuis 2013 ;

- Comparatif de facture : 212,46 € HT pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

Deux remarques sont faites :

- Augmentation du montant des factures impayées : caractéristique des difficultés croissantes rencontrées par des abonnés ;
- Maintien du prix depuis 2013 (résultats excédentaires qui permettent de faire face aux travaux d'investissements).

### **Le Conseil Municipal prend acte du rapport pour l'année 2015 sur le Service public de l'eau potable.**

## **5 VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION/ANIMATION – LECTURE PUBLIQUE ET CULTURE - RELATIONS AVEC LE MONDE ASSOCIATIF**

---

### **5.1 CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS SUCEENNES : AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

*Rapporteur : Monsieur Didier SPITERI*

La Commune de Sucé-sur-Erdre soutient le mouvement associatif et les bénévoles dans leurs actions, en mettant de nombreux moyens à leur disposition (locaux, matériels voir personnel municipal) et en leur attribuant des subventions.

Ces relations sont formalisées avec les associations bénéficiant de mises à dispositions et de subventions par une convention type qui est ensuite déclinée par association concernée, en tenant compte de la particularité de la situation.

Un nouveau document a été rédigé pour simplifier la procédure afin de ne pas nécessiter une réactualisation annuelle devant le Conseil Municipal et pour tenir compte des changements des modalités de mise à disposition d'équipements.

La nouvelle convention type de partenariat a été présentée lors de la Commission Communication/Animation, Vie Associative et Lecture publique, réunie le 12 octobre 2016 et a été validée par les membres de la Commission.

Monsieur Jérôme ANTILOGUS demande si la mise à disposition de personnel communal est mesurée et donc quelle est son importance. Monsieur Didier SPITERI relativise en précisant qu'il s'agit de situations exceptionnelles. Il ajouté qu'il n'a pas d'éléments chiffrés sur ce point.

Monsieur le Maire dit qu'il faut bien séparer les interventions du personnel communal pour l'entretien des locaux, le gardiennage qui sont identifiées et valorisées d'interventions plus ponctuelles d'accompagnement des associations. Il rappelle que les priorités de la Municipalité sont tournées vers l'aide à la pratique associative par les jeunes et que les activités pratiquées par les adultes doivent être assumées par eux-mêmes.

Monsieur Didier SPITERI fait remarquer que des équipements peuvent être utilisés par différents publics (scolaires, associatifs) et qu'il est difficile de faire la part des choses.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour), décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

6.1 POINT SUR LES OPERATIONS ET CHANTIERS EN COURS - INFORMATION

---

*Rapporteur : Monsieur Julien LE MÉTAYER*

Des informations sont communiquées sur l'état d'avancement du chantier du Pôle culturel. Le Planning est, pour le moment, respecté.

7 INTERCOMMUNALITE

---

7.1 AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DES SOLS

---

*Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ*

Par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres en date du 8 avril 2015, le service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols a été créé.

Une convention de service commun d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme a été conclue avec les communes désirant adhérer à ce service.

Un projet d'avenant n°1 à cette convention s'avère nécessaire, considérant :

- que la Communauté de Communes s'est dotée d'un nouvel outil pour son Système d'Information Géographique (SIG), permettant une interface cartographique avec l'outil métier « Droits de Cités » utilisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et pour le renseignement du Public en Mairie ;
- qu'il apparait nécessaire de définir les modalités de financement et de mise à disposition de la Commune de ces outils ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents (29 voix pour), décide :**

- **d'approuver les stipulations de l'avenant n°1 à la convention de service commun ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant en cause.**

7.2 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES: POINT D'INFORMATION SUR L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

---

Un tour d'horizon des sujets d'actualité pour le territoire d'Erdre et Gesvres est effectué :

*Rapporteur : Monsieur Jean-Yves HENRY*

- Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) : deux conventions pour une aide de 500 000 € chacune ont été conclues avec l'État. Une troisième enveloppe serait, peut-être, envisageable.
- Plan Global de Déplacement (PGD) : le projet avance en complémentarité avec les réflexions communales.
- Proposition faite par l'État d'une aide aux territoires ruraux : les projets potentiellement concernés ont été recensés sur le territoire.



- SERENHA et plateforme ECOLAB : bon ressenti de la population en recherche de conseils sur les problématiques énergétiques de leurs habitats.

*Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ*

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : le COPIL s'est réuni dernièrement. La réflexion et les discussions se poursuivent. Aucune décision n'est arrêtée.
- Accueil des gens du voyage : rencontre le 3 octobre dernier en Préfecture sur la révision du schéma départemental. Des propositions (création de places et extension de site) sont portées par Erdre et Gesvres.

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

- Relations financières entre la Communauté de communes et les communes du territoire : réflexion relancée suite à l'échec du projet de pacte financier et fiscal. Un accord (restant à officialiser) est intervenu entre les maires des 12 communes et la Communauté de communes. Une enveloppe de 3 M€ va être dégagée pour un abondement en fonds de concours d'investissement auprès des communes pour la période 2017/2019.

Cette dotation est financée par une partie de l'excédent global de clôture, par le produit de reversement des communes à la Communauté de communes et par la croissance de la taxe foncière bâtie sur les parcs d'activités économiques.

Les orientations politiques retenues pour permettre la répartition de la dotation :

1. Utilisation d'un indicateur plus représentatif que « l'effort fiscal » pour pondérer les versements, avec l'esprit d'aider plus les communes qui ont déjà fait peser leur effort d'équipement sur leurs ménages via la pression fiscale ;
2. Utilisation, également, d'un indicateur mesurant le niveau relatif de la capacité contributive de la population communale (revenu) ;
3. Différenciation des communes en : pôles communaux (40%), intermédiaires dont fait partie Sucé-sur-Erdre (35%), structurants (25%) ; répartition des communes selon la typologie PLUI ;
4. Accompagnement renforcé des pôles communaux.

Mise en œuvre d'une enveloppe supplémentaire de Dotation de Solidarité Complémentaire (DSC) pour inciter les communes à adhérer aux dispositifs issus du schéma de mutualisation : 500 000 €

## **PARTIE II:** **DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS**

### Marchés publics :

- Marchés de travaux :

o Médiathèque :

- Lot 1 : Gros-Œuvre : Ets BOISSEAU : 207 000 HT + option butonnage<sup>1</sup> 3170.92 HT ;
- Lot 2 : Charpentes : Ets Atelier Isac : 94 000 HT ;
- Lot 3 : Couverture et bardage zinc : Le Lorec : 102 195.67 HT ;
- Lot 4 : Menuiseries extérieures : RAGUET : 68 347.11 HT ;
- Lot 5 : Menuiseries intérieures : ARBAT SYSTEME : 96 500 HT ;
- Lot 6 : Isolation projetée : C LA OUATE : 66 790.61 € HT ;
- Lot 7 : Revêtements de sols et faïences : SOL CONFORT : 40 800 HT ;
- Lot 8 : Peintures : VOLUME ET COULEURS : 16 424.33 HT ;
- Lot 9 : Ascenseurs : CFA : 23 150 HT +option de 950 HT ;
- Lot 10 : Plomberie/chauffage/ventilation : SESAR OUEST : 86 622.50 HT + Option 622.50 HT ;
- Lot 11 : Électricité : SNEF : 93 000 HT

o Tennis :

- Lot 1 : VRD Terrassements : GUILLOTEAU TP : 32 000 HT ;
- Lot 2 : Structures bois et toile tendue : MATHIS : 174 996 HT + Option 1 travée supplémentaire pour rangements (moins !) - 1412 HT ;
- Lot 3 : Bardages métalliques : OUEST INDUSTRIES : 31 253.90 HT + Option serrures 1419 HT ;
- Lot 4 : Électricité : CECOelec : 7 395.85 euros ;
- Lot 5 : SOLS SPORTIFS : Sportingsols : 9 243.90 HT + Option terre battue synthétique 12 500 HT.

o Eaux Usées programme 2016 :

- LANDAIS TP/Atec REHABILITATION pour 175 000 HT  
(Travaux de réhabilitation : L'Onglette, Le Petit-Bois, La Doussinière : Travaux d'extension : La Baumondière (village), La Papinière (Pôle Culturel))

o Mairie Tranche 3:

- Lot 1 : Gros-œuvre : BALLEt : 14 500 HT ;
- Lot 2 : Charpente menuiserie : RAGUET : 32 308.54 HT ;
- Lot 3 : Métallerie : BRISSET : 35 603.84 HT ;
- Lot 4 : Plomberie /chauffage : infructueux ;
- Lot 5 : Électricité : SNEF : 9 746 HT (sous réserve contrôle des équipements) ;
- Lot 6 : Cloisons sèches : FRADIN : 16 627.17 HT ;
- Lot 7 : Revêtements de sols : CIAN : 9 000 HT ;
- Lot 8 : Peintures: BLIN HERCENT : 5 958.71 HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

---

<sup>1</sup> Soutènement d'un mur mitoyen.

## **PARTIE III :** **INFORMATIONS DIVERSES**

- **Divers :**

- **Agenda municipal :**

2016 :

- Lundi 28 novembre : Commission des Finances
- Mardi 13 décembre : Conseil Municipal

2017 :

- Lundi 16 janvier : Commission des Finances
- Mardi 24 janvier : Conseil Municipal
- Lundi 6 février : Commission des Finances
- Mardi 28 février : Conseil Municipal
- Lundi 13 mars : Commission des Finances
- Mardi 28 mars : Conseil Municipal
- Lundi 24 avril : Commission des Finances
- Mardi 9 mai : Conseil Municipal
- Lundi 12 juin : Commission des Finances
- Mardi 27 juin : Conseil Municipal

*Nota : Ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible de modifications.*

- **Manifestations :**

### **Information à destination des Elus**

2016 :

- Vendredi 11 novembre : Commémoration Armistice 1918 (11h – Monument aux morts),
- Vendredi 25 novembre : Animation culinaire au marché des terroirs (à partir de 16h – Quai Bliesransbach),
- Vendredi 25 novembre : Réunion publique sur le radon (20H – Mairie),
- Samedi 26 novembre : Partageons nos idées (10h - Salle du Conseil Municipal) : Réunion débat « Zéro déchet : comment y tendre ? » présentation par M. Jean-Paul BOUGANNE,
- Samedi 26 et dimanche 27 novembre : Salon de l'artisanat (Animations Sucéennes) (Salle des fêtes de la Papinière),
- Vendredi 2 et samedi 3 décembre : Téléthon (Challenge solidarité) (à partir de 18h le vendredi),
- Samedi 10 et dimanche 11 décembre : Marché de Noël – **Place Aristide BRIAND**,
- Mercredi 14 décembre : Spectacle de Noël de la bibliothèque (16h - Ecole du Levant – sur inscription),
- Jeudi 15 décembre : Réunion « Synthèse de l'atelier de concertation sur le projet cœur de bourg » (18h – Salle des fêtes de la Papinière),

2017 :

- Dimanche 8 janvier 2017 : Cérémonie des vœux à la population (16h - Salle des fêtes de la Papinière),
- Vendredi 13 janvier : Vœux à la maison de retraite,
- Samedi 14 janvier : Distribution des colis aux aînés (à partir de 13h),
- Dimanche 15 janvier : Repas des aînés (à partir de 12h30 – Salle des fêtes de la Papinière),
- Vendredi 20 janvier : Vœux au personnel,
- Du 9 au 19 mars : Semaine sans télé (Amicale laïque),
- Du 23 au 26 mars : Salon du livre jeunesse.